

PREFECTURE DE LA CHARENTE

**RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

RELATIVE A LA DEMANDE DEPOSEE PAR SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS  
– SUD CHARENTE EN VUE D'EXPLOITER UN ABATTOIR  
À CHALAIS SIS 32 BIS RUE JEAN RÉMON

Il est rappelé que, par arrêté en date du 8 janvier 2018, le Préfet de la CHARENTE a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32 jours en vue d'autoriser l'exploitation d'un abattoir sur le territoire de la commune de CHALAIS.

Le maître d'ouvrage est la SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS – SUD CHARENTE sis 32 bis rue Jean Rémon à CHALAIS (16210). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 05-45-98-11-83, M. Denis AUDOUIN.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 32 jours consécutifs soit du **vendredi 2 février 2018 (9h00) au lundi 5 mars 2018 à 17h30 inclus**.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de CHALAIS.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier est également consultable sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné : « Politiques Publiques » « Environnement-Chasse » « DUP-ICPE-IOTA » et sélectionner la commune concernée dans la table déroulante en bas de page.

Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à ANGOULEME afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Les observations pourront être adressées soit par correspondance au commissaire enquêteur M. François MEHAUD à la mairie de CHALAIS, 32 bis rue Jean Rémon, siège de l'enquête, soit par courriel à l'adresse suivante : [pref-observations-ep-abattoirchalais@charente.gouv.fr](mailto:pref-observations-ep-abattoirchalais@charente.gouv.fr), et ceci **jusqu'au lundi 5 mars 2018 (17h30)**.

Le commissaire enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L.123-10.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau de l'environnement, 7-9 rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 ANGOULEME CEDEX).

Le Président du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. François MEHAUD, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de CHALAIS aux jours et heures suivants :

<b>JOURS ET HEURES</b>
<b>Vendredi 2 février 2018 de 9h à 12h</b>
<b>Mercredi 7 février 2018 de 9h à 12h</b>
<b>Samedi 24 février 2018 de 9h à 12h</b>
<b>Vendredi 2 mars 2018 de 14h30 à 17h30</b>
<b>Lundi 5 mars 2018 de 14h30 à 17h30</b>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la CHARENTE et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques publiques – Environnement et Chasse – DUP ICPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la CHARENTE.



PREFET DE LA CHARENTE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ABATTOIR  
DEPOSEE PAR LA SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS – SUD CHARENTE  
A CHALAIS 32 BIS RUE JEAN RÉMON

Par arrêté en date du 8 janvier 2018, le Préfet de la CHARENTE a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32 jours concernant la demande d'autorisation d'exploiter un abattoir sis 32 bis rue Jean Rémon à CHALAIS.

Le maître d'ouvrage est la SCIC CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS – SUD CHARENTE. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 05-45-98-11-83.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 32 jours consécutifs soit du **vendredi 2 février 2018 au lundi 5 mars 2018 inclus à la mairie de CHALAIS.**

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de CHALAIS.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné « Politiques Publiques » « Environnement-Chasse » « DUP-ICPE-IOTA » et sélectionner la commune concernée dans la liste déroulante en bas de la page.

La consultation sera possible à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à ANGOULEME pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture, CS 92301, 16023 ANGOULÊME CEDEX.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur M. François MEHAUD à la mairie de CHALAIS **jusqu'au lundi 5 mars 2018 à 17h30.**

Ces observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie de CHALAIS.

Elles sont également transmissibles par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante : [pref-observations-ep-abattoirchalais@charente.gouv.fr](mailto:pref-observations-ep-abattoirchalais@charente.gouv.fr)

Le Président du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. François MEHAUD, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de CHALAIS aux jours et heures suivants :

<b>JOURS ET HEURES</b>
<b>Vendredi 2 février 2018 de 9h à 12h</b>
<b>Mercredi 7 février 2018 de 9h à 12h</b>
<b>Samedi 24 février 2018 de 9h à 12h</b>
<b>Vendredi 2 mars 2018 de 14h30 à 17h30</b>
<b>Lundi 5 mars 2018 de 14h30 à 17h30</b>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques publiques – Environnement et Chasse – DUP ICPE IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la CHARENTE.